Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20231218-DEC2023110-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire

DEC2023110
FINANCES ;
Passation d'un avenant au marché public n°01-2023 pour des travaux de réhabilitation d'un local commercial au 26 rue Antoine Fayard – Modification des prestations du lot 1 Désamiantage

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

VU le projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 26 rue Antoine Fayard (ancienne bijouterie Favier),

VU la décision du Maire n° DEC202333 attribuant le lot 1 du marché de travaux à l'entreprise Sadourny,

VU le devis modificatif de l'entreprise en date du 4 octobre 2023 supprimant des prestations devenues non nécessaires,

CONSIDERANT que les prestations de déplombage des solives de la cave sont devenues non nécessaires,

CONSIDERANT que la proposition complémentaire faite par la société Sadourny supprime ces prestations de son offre,

DECIDE la suppression des prestations :

- Depose et évacuation des solives du plafond de la cave d'un local commercial – 26 rue Antoine Fayard : - 1 800 € TTC avec la société Sadourny

DECIDE l'annulation du premier devis en date du 20 mars 2023 et de la décision n°DEC202333 correspondante,

DECIDE la signature de l'avenant n°1 au marché n°01-2023

PUBLICATION au R.A.A.

le Maire
Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)